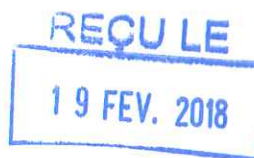




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**Direction départementale  
des Territoires**

Service Agriculture – Forêt –  
Chasse  
Unité Espace rural Forêt Chasse

**Monsieur le Maire**

**28 rue de la Lorraine**

**54110 SOMMERVILLER**

Affaire suivie par : Ghislaine DOSSOU – Amandine PERRET  
Ligne directe : 03.83.91.40.76 – service : 03.83.91.40.40  
[ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddt-afc-espacerural@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Nancy, le 08 février 2018

**Objet : Avis CDPENAF  
Commune de SOMMERVILLER**

PJ :

Monsieur le Maire,

Après examen du projet d'urbanisme de votre commune, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans sa réunion du 21 décembre 2017, a rendu un **avis favorable sous réserve** de :

- réduire la zone Nei en se limitant à la zone anthropisée donc en excluant l'espace naturel,

en recommandant de :

- recenser les dents creuses de manière exhaustive,
- reverser la constructibilité des abris de chasse de la zone N à la zone Nf,

et en invitant la commune à réfléchir sur l'opportunité de passer la zone Nhi en Ui.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de la CDPENAF et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires adjoint,

Laurent MARCÓS